

CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE

Ech: 1/7000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du approuvant la Carte Communale

Agence d'Urbanisme de Gers, Lot, Landes, Gironde et Charente-Maritime
Maison des Communes - 1 rue de la Commune - 31000 MALAUSSANNE
Téléphone 05 62 93 14 38 - Télécopie 05 62 93 48 47

LEGENDE

Indications réglementaires

-  Secteur où les constructions sont autorisées
-  Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'indication, du changement de destination ou des constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Indications à titre d'information

-  Principaux bosquets
-  Réseau hydrographique
-  Bâtiment gênant un périmètre de réciprocité (RSD, 50 m)
-  Bâtiment gênant un périmètre de réciprocité (CPE, 100 m)

